

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ D'Irlande

AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement
amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 337.**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement numéro 457 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 337.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 31 mars 2014 à 20 heures à la salle du Conseil, 157, Chemin Gosford, Irlande. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement découle de l'obligation prévue à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire de la MRC des Appalaches.
Ainsi, le plan de d'urbanisme est modifié afin d'identifier le projet du réseau cyclable régional.
4. Le projet du règlement numéro 457 est disponible pour consultation au bureau municipal, 157, Chemin Gosford, Irlande, du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures.

Donné à Irlande, le 4 mars 2014

Christiane Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Christiane Laroche, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Irlande, certifie sous mon serment d'office avoir affiché une copie au bureau municipal, ce 4 mars 2014 à 11h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2014.

Christiane Laroche
Secrétaire-trésorière/directrice générale